



Comité Social d'Administration Ministériel Des 10 et 11 juin 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 11 juin 2025

L'UNSA était représentée par Martine Harnichard, Emilie Cerisier, Jérôme Chaur, Franck Garrigues, Olivier Pihou et Samuel Phelippeau.

En préambule, la Secrétaire Générale a rappelé les contraintes subies par le MASA pour obtenir le budget pour la revalorisation IFSE. L'administration a suivi les demandes des organisations syndicales sur deux points uniquement (hors enseignement agricole) : les techniciens informatiques ainsi que les chefs d'unité à enjeux dans les DDI qui seront dans le groupe G2.1 (deux sujets de l'UNSA).

La demande de reconnaissance en carrière active pour certains agents SIVEP et les agents en abattoirs a été transmise au guichet unique comme s'y était engagée l'administration. La saisine est nourrie mais l'avis favorable de la DGAFP n'est pas du tout acquis sur ce dossier.

Concernant les agents en situation de handicap, le MASA progresse sur le taux d'agents au sein du ministère : 3.52 % en 2021 à 5.36 % en 2025. Les 6 % sont espérés en 2026. Deux campagnes BOETH ont été organisées en 2025, l'une pour la filière technique et l'autre pour la filière administrative. L'administration souhaite pérenniser le dispositif.

La signature électronique des contrats sera mise en place pour les sécuriser et gagner du temps. Le déploiement est prévu entre octobre 2025 et juin 2026.

Les organisations syndicales ont lu le communiqué ci-joint concernant l'ASMA ainsi que le communiqué de soutien suite au décès d'une assistante d'éducation survenu le 10 juin dans un collège de Haute-Marne.

Réponse de l'administration aux déclarations liminaires :

- **Sur l'IFSE**, l'administration reste à l'écoute de situations anormales et examinera les possibilités de modification.

- **QVCT** : la SG se réjouit de voir que la majorité des OS sont prêtes à signer cet accord donc les échanges vont pouvoir reprendre.

L'UNSA soutient cet accord depuis le début et a activement œuvré pour son adoption.

- **Un GT agression** a été organisé sur la protection des agents (voir le compte-rendu sur notre site). Il sera reconduit autant que nécessaire. La ministre reste attentive à tous les agents qui pourraient se retrouver en difficultés et elle continuera à être là en soutien dans toutes les situations.

- **Sur le contrôle unique**, les chambres d'agriculture ont aussi leur rôle à jouer pour la communication auprès des agriculteurs.



- **Pour la loi « DUPLOMB »** : l'amendement de la PPL ne concernait pas une ingérence dans l'évaluation des produits faite par l'ANSES qui doit rester indépendante mais vise à prioriser certains dossiers d'intérêt majeur. De même, le contenu d'un dossier de reconnaissance complète était en cours de révision. L'INRAE intervient dans la priorisation car il a la connaissance des filières.

- **BREXIT** : volonté du Royaume-Uni de conclure un accord SPS avec les États membres pour que la réglementation sanitaire soit la même et qu'elle évolue parallèlement comme avec la Suisse. Un retour de la commission européenne est attendu.

- **Sur l'ASMA** : l'administration y est attentive. Une nouvelle convention va être signée. L'administration fait de son mieux pour obtenir des moyens mais la situation budgétaire ne permettra pas d'apporter les moyens demandés.

- **Iniquité des aides versées à Mayotte** : il n'est pas juste de dire cela. Les agents ont bénéficié de l'aide sociale pour ceux qui avaient subi des dégâts en respect des consignes interministérielles. Le MASA a montré beaucoup de bienveillance sur les demandes. Les indemnités de gestion de crise et autres vecteurs pour l'enseignement agricole ont servi pour remercier les agents mobilisés sur Mayotte.

Revue des missions au sein du MASA

La Secrétaire Générale a informé les syndicats que l'avenir des structures et opérateurs du MASA est encore en discussion (Premier Ministre et cabinets concernés). L'objectif est de rationaliser sans compromettre la qualité du service public, éviter des coupes budgétaires sans concertation. Le service actuel est jugé de bonne qualité et aucune mission n'est estimée inutile.

La démarche portera sur une première phase de réflexion « missions et moyens » puis une deuxième phase de classification des missions et pour la troisième phase définir comment réformer.

Un accent important sera mis sur les opérateurs. Des annonces devraient être faites lors de la CITP (le mois prochain ou avant la rentrée), avant la présentation du projet de loi de finances.

Projet de décret portant statut particulier du corps des TSMA

Les missions des Techniciens Supérieurs du Ministère de l'Agriculture (TSMA) ont évolué, nécessitant plus de compétences et de responsabilités. Face aux nombreux départs à la retraite, il est crucial de transformer les besoins en recrutement. Un projet de décret vise à rendre le concours TSMA plus attractif et à faciliter l'accès des étudiants de BTS aux épreuves, même avant l'obtention de leur diplôme.

Parmi les mesures proposées, le décret prévoit un assouplissement des critères de diplôme et la conservation des acquis pour certains lauréats. Un plan de sensibilisation des étudiants de BTSA aux métiers du MASA complétera cette réforme. Ces nouvelles règles entreront en vigueur avant octobre 2025 pour s'appliquer aux concours de 2026.

L'UNSA voit cette mesure comme un moyen de recruter des élèves après un BTS et d'éviter des pertes, ce qu'elle salue. Cependant, cela ne suffira pas à combler les concours, et d'autres efforts sont nécessaires pour améliorer l'attractivité. Plusieurs propositions ont été faites par les syndicats lors du GT TSMA du 29 avril. L'UNSA souhaite connaître l'échéancier pour l'étude de ces mesures.

L'administration a répondu qu'aucun calendrier est défini pour l'instant. Un nouveau GT se tiendra au second semestre pour en échanger. Les sorties de BTS auront le choix entre passer un concours de catégorie B ou continuer sur le bachelier.

Lignes directrices sur les cadeaux et invitations

Les agents publics doivent agir avec **intégrité** et **impartialité**, en évitant les cadeaux ou invitations pouvant nuire à leur indépendance. En général, les cadeaux sont interdits, sauf s'ils sont de faible valeur et relèvent de la courtoisie. Les **cadeaux en argent** ou **avantages financiers** sont strictement interdits. Avant d'accepter un cadeau, un agent doit considérer **son origine, sa valeur et le contexte**, et consulter un supérieur en cas de doute.

Les cadeaux de **très faible valeur** (moins de 10-15 €) sont acceptables, tandis que ceux excédant **73 € doivent être remis au service**. Toute **invitation de plus de 20 €** doit être déclarée et peut nécessiter un visa hiérarchique.

Une **synthèse annuelle des déclarations** est envoyée au collège de déontologie pour assurer le suivi des règles. Le collège est toujours disponible pour conseil ou alerte, que ce soit par la hiérarchie ou directement par l'agent. L'objectif est de fournir un cadre aux agents et directeurs, en abordant des cas spécifiques pour faire évoluer les pratiques concernant les cadeaux.

L'administration souligne l'importance de clarifier les non-dits, quelle que soit la personne ou la fonction. Pour la DGER et les DDI, la note sera transmise à titre informatif. Enfin, un guide pour les contractuels sera également diffusé sur ce sujet.

L'UNSA a interrogé l'administration sur l'accès aux promotions proposées par l'abattoir aux agents des SVI.

L'administration a répondu que sur le principe, ce serait interdit au titre des lignes directrices. Si c'est transparent et dans une quantité raisonnable sans avantage personnalisé, c'est tolérable.

Actualité déontologie (plateforme « alertes », rapport d'activité du collège 2023-2024)

Le rapport d'activité 2023-2024 du collège de déontologie décrit ses missions et l'analyse des saisines reçues. Ce collège joue un rôle crucial dans le **conseil et le contrôle déontologique** des agents publics à différentes étapes de leur carrière. Il émet des avis et peut faire appel à la HATVP en cas de problème persistant. Il traite aussi les signalements de conflits d'intérêts et gère un canal d'alerte interne.

En 2023-2024, 59 demandes ont été enregistrées : 31 % pour des renseignements, 26 % pour le cumul d'activités, 18 % pour l'exercice d'une activité privée après un départ, et 10 % pour des alertes. La majorité des demandes vient des autorités hiérarchiques (54 %), les agents représentant 46 %.

Ce rapport souligne l'importance du collège dans la régulation des pratiques déontologiques dans la fonction publique et l'importance de la traçabilité des avis.

Pour l'UNSA, la communication doit être développée car au vu du nombre de sollicitations, il semblerait que cette instance soit méconnue auprès des collègues.

Présentation des travaux portant sur la fonction RH

L'objectif de cette mission était d'agir sur l'embolisation de la filière RH ressentie par les agents, en mettant la qualité de service, et renforcer la dimension stratégique de la fonction RH.

Les préconisations qui ressortent de cette mission sont les suivantes :

- améliorer la qualité des outils numériques
- renforcer l'appui aux RH de proximité
- créer une fonction d'animation stratégique
- créer une entité dédiée à l'attractivité.

L'UNSA souligne l'importance des questions de ressources humaines pour tous les agents et insiste sur leur traitement sérieux. Toute mesure réduisant la proximité entre l'administration et les agents est inacceptable. Elle veillera à ce que ce dossier soit traité avec rigueur et dans le respect des intérêts des agents. Chaque décision doit garantir un accompagnement adapté et une considération équitable des besoins de chacun.

Sujets divers

L'avenir de l'INFOMA se pose suite aux annonces de fusion concernant les opérateurs et établissements publics. Comme pour les autres opérateurs, le MASA n'a pas de réponse à ce stade.

Concernant la question de l'UNSA sur la NBI, l'administration prévoit de revoir la cartographie des missions éligibles. Un groupe de travail est prévu le 3 juillet sur ce sujet.

Récupération d'heures pour les agents en administration centrale, demandée par l'UNSA, l'administration a précisé que ce sujet sera traité lors de la négociation QVCT à venir.



Déclaration liminaire CSA M

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Ce Comité Social d'Administration s'ouvre dans un climat social particulièrement tendu, marqué par les récentes annonces gouvernementales et ministérielles qui ne laissent entrevoir aucun avenir serein pour nos missions. Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues, l'inquiétude grandit parmi les agents, nourrie par un manque de visibilité et de concertation.

L'UNSA pose une question concrète : quel avenir des opérateurs et établissements sous tutelle du MASA ? Nous ne pouvons croire que rien ne se discute avec le secrétariat général à ce sujet. Le silence et l'action sans concertation n'est pas un gage de réussite.

Depuis plusieurs mois, le dialogue social au MASA est fragilisé, comme en témoigne la note de service du 27 mai 2025. Celle-ci est parvenue sous forme d'information, sans véritable échange préalable entre l'administration et les organisations syndicales. Alors qu'une telle communication aurait dû être l'occasion d'une convergence des positions, force est de constater que de nombreuses disparités demeurent, laissant un sentiment d'inachevé et d'absence d'écoute réelle.

De nombreuses réactions très négatives de collègues, catégorie B et C, nous remontent du terrain. Nous vous avons alerté. Désormais, ce sont les directions et le management intermédiaire qui gèrent les difficultés qui étaient évitables avec des ajustements et un dialogue.

De surcroît, malgré nos nombreuses sollicitations auprès de la Ministre sur des sujets critiques, notamment les agressions dont sont victimes certains agents en fonction, nous ne constatons que peu de réponses concrètes à ce jour. Cette absence de réaction renforce un sentiment d'abandon et d'incompréhension parmi les agents qui attendent une prise de position claire et des mesures effectives pour leur protection.

Dans un registre plus positif, l'UNSA tient à saluer les différentes initiatives mises en place autour des thématiques de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Cependant, nous attendons toujours un engagement ferme de la Ministre, notamment par la signature de la charte avec l'Autre Cercle, qui représenterait un signal fort en faveur de l'inclusion et du respect des valeurs fondamentales au sein du ministère.

Enfin, la contrainte budgétaire se fait lourdement sentir, avec une annonce alarmante d'une réduction de 20 % du budget BOP 215. Cette baisse drastique suscite de nombreuses interrogations : aurons-nous un temps d'échange sur les conséquences directes de cette diminution ? Quelles missions seront impactées et des postes seront-ils supprimés ?

Nous rappelons ce message simple mais trop souvent oublié : Sans les agents du MASA, la Ministre ne peut aller vanter les mérites de son action politique. Réduire les moyens rapproche les agents du point de rupture. Les millions ne se distribuent pas sans contrôle ni instruction de dossiers !

Face à un mal-être croissant des agents, l'UNSA avait demandé l'ouverture d'une négociation sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT), devenue une nécessité incontournable. Cette demande reste en suspens, et nous craignons qu'elle soit purement et simplement abandonnée faute de moyens. Dans un contexte déjà fragile, la mise en place d'un dialogue social constructif et respectueux est essentielle pour répondre aux attentes des agents et assurer la pérennité des missions qui leur sont confiées.

Merci de votre attention.



Paris le 10 juin 2025

L'ASMA Nationale et les ASMA Départementales en grand danger !

Nous avons célébré récemment les **40 ans de l'ASMA nationale**, mais son avenir reste plus incertain que jamais.

Le dernier rapport interministériel sur l'action sociale de l'État publié par la DGAFP en mars 2025 reconnaît explicitement la qualité, la visibilité et la structuration exemplaire de l'ASMA, modèle reconnu au niveau national. Ce rapport souligne que l'ASMA est l'une des associations ministérielles les plus développées et actives, offrant une diversité d'actions de qualité auprès de tous les agents.

L'ASMA est un vecteur fort d'égalité et de cohésion dans toutes les structures, participant ainsi à l'attractivité de notre ministère comme le souligne également le récent rapport du CGAAER de 2024.

Mais l'ASMA, pilier social, est au bord de l'asphyxie, faute de moyens à la hauteur.

Malgré son rôle essentiel et reconnu dans l'action sociale en faveur des agents et retraités du MASA, **le budget et les moyens trop faibles alloués par l'administration finissent par mettre en péril son existence même.**

Depuis des années, les organisations syndicales alertent sur **un budget insuffisant**, bien en deçà des **3 % de la masse salariale revendiqués**. Pire encore, l'absence de revalorisation face à l'inflation et à l'augmentation des besoins a poussé l'ASMA à **épuiser ses réserves** pour maintenir ses prestations. Et le versement exceptionnel et unique de +5 % de la subvention annuelle, réduit en moins de 4 mois à 2 %, ne compensera assurément pas.

Les conséquences sont d'ores et déjà catastrophiques :

- ✓ **Dotations des ASMA départementales en baisse de 13 %** en moyenne, mettant en difficulté les plus petites associations ;
- ✓ **Budget global réduit de 17 %**, entraînant une augmentation massive des refus de demandes d'aides (683 refus en 2023) ;
- ✓ **Forte baisse des financements pour les séjours, voyages, activités sportives et culturelles**, privant des milliers d'agents et de retraités de ces prestations essentielles ;
- ✓ **Prévisions pour 2025 au niveau des séjours : 1 500 ayants-droits privés de départ en vacances**, faute de budget !

Malgré l'alerte des organisations syndicales, **le ministère persiste dans sa politique d'austérité**, invoquant la « rigueur budgétaire » et une « révision de l'offre de prestations ».

Il devient donc impossible pour les organisations syndicales et les élus des CA des ASMA de continuer à gérer cette pénurie. Nous refusons d'être complices de cette politique d'austérité !

Nous exigeons une augmentation immédiate et pérenne d'au moins 20 % du budget de l'ASMA !

Plusieurs milliers d'agents du MASA se sont déjà massivement manifestés à travers une pétition intersyndicale lancée fin avril pour souligner leur attachement à l'ASMA.

Il est plus que temps que notre administration se ressaisisse et cela de toute urgence :

- en se tenant aux engagements pris quant à une version stabilisée du projet de convention nationale,**
- en envisageant une revalorisation significative des moyens de l'ASMA,**
- et en renonçant à considérer les crédits de l'action sociale comme une marge d'ajustement budgétaire acceptable et commode...**

En effet, à ce stade, il ne suffit plus de dire son attachement à ce système original qu'est l'ASMA et qui a largement fait ses preuves depuis 40 ans, ou encore que le ministère n'a ni l'envie ni les moyens de reprendre l'ensemble de l'action sociale en gestion directe...

Aussi, et sauf à ce que Monsieur le Chef du SRH, dûment mandaté, apporte les garanties attendues légitimement par l'ASMA, les OS du MASA demandent d'ores et déjà à Madame la Ministre de les recevoir au plus tôt.

Pour l'intersyndicale du MASA,



COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN

Après la disparition tragique de Samuel PATY et de Dominique BERNARD, la communauté de travail du secteur enseignement est à nouveau endeuillée avec le drame survenu à Nogent, dans la Haute-Marne, sur la personne d'une assistante d'éducation.

L'intersyndicale tient à exprimer sa vive émotion et apporter son soutien à la famille de cette victime, à ses collègues blessés et à l'ensemble de cette communauté de travail, face à l'horreur de cet acte qui est contraire aux principes de la République.

L'intersyndicale présente ses sincères condoléances à tous ses proches.